



St-Martin-en-Haut

PEDT

Projet Educatif du Territoire Saint Martin en Haut

2022-2025



**PREFET DE LA REGION
AUVERGNE-RHONE-ALPES
PREFET DU RHONE**



Porteur du projet : Commune de Saint Martin en Haut

Date de présentation du projet : décembre 2022

Nom du correspondant : Jean-Luc Guyot

Fonction : Adjoint enfance jeunesse

Adresse : Mairie
Place de la Mairie
69850 Saint-Martin-en-Haut

Téléphone : 04 78 48 61 01

Adresse électronique : jeanluc.guyot@stmarth.fr

Durée du PEDT : 3 ans

Sommaire :

Présentation du territoire et de l'origine de notre politique enfance jeunesse	
Le PEDT	
La gouvernance et l'évaluation du PEDT.....	
Le public concerné par le PEDT	
Organisation périscolaire et extrascolaire	
Une communauté éducative pour une éducation inclusive	
Les axes du PEDT de Saint Martin	
Annexes.....	
Les objectifs, les moyens et les critères d'évaluation du PEDT	
Les grilles de tarification Méli-Mélo et MJC.....	

Présentation du territoire

Saint Martin-en-Haut se situe dans les Monts du Lyonnais, à l'ouest du Département du Rhône, à environ 30 km de Lyon et 50 km de Saint Etienne. C'est la deuxième plus vaste commune du Rhône après Lyon, avec une superficie de 3864 hectares. Elle compte un peu plus de 4000 habitants.

Saint Martin-en-Haut fait partie de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais avec 33 autres communes. Elle tient aujourd'hui une place privilégiée de bourg centre, porte d'entrée dans les Monts du Lyonnais, perçus comme un territoire nourricier. Le tissu économique apporte emplois et services aux habitants et le tissu associatif fort de sa richesse et de sa variété occupe une place importante dans la vie Saint Martinoise. La commune est dotée de nombreux équipements collectifs ce qui explique sa forte attractivité pour les habitants des communes avoisinantes et lui confère un caractère de pôle de centralité dans le territoire des Monts du Lyonnais.

En effet, la commune dispose notamment des établissements suivants :

Équipements scolaires :

- Deux écoles maternelles (publique et privée)
- Deux écoles élémentaires (publique et privée)
- Deux collèges (public et privé)
- Un centre de formation d'Apprentis dans les métiers de l'Automobile et de la Maintenance des Matériels Agricoles. (MFR)

Équipements à destination de l'enfance et de la jeunesse :

- Un restaurant scolaire adapté pour servir des repas aux enfants de nos écoles et de nos collèges. (Capacité de 1000 rationnaires)
- Une halte-garderie
- Une crèche (le multi-accueil "Bout d'chou")
- Un relais petite enfance
- Une maison d'enfants MECS qui accueille 22 jeunes de 7 à 19 ans
- Un accueil de loisirs péri et extrascolaires "Méli-Mélo"
- Une MJC

Équipements sportifs, culturels et de loisirs :

- Une médiathèque
- Un cinéma sous statut associatif doté de 2 salles
- Une salle des fêtes
- Trois terrains de football
- Un boulodrome
- Trois courts de tennis
- Deux salles de sports (gymnases)
- Une salle de gymnastique
- Un Dojo
- Un skate parc
- Un parcours bi-cross
- Une salle de danse
- Un réseau de salles municipales disponibles pour les différentes activités associatives
- Plusieurs parcs et jeux pour enfants

Origine de notre politique enfance jeunesse

La commune de Saint-Martin-en-Haut a fortement grossi durant la fin du XXème siècle. Les deux écoles de la commune (publique et privée) ont connu d'importantes évolutions ces dernières décennies.

La municipalité a alors réfléchi à une politique enfance jeunesse cohérente sur le territoire en collaboration avec la MJC, l'association des familles et les associations de parents au travers d'un emploi-jeune (1998-2003).

En 2003, le conseil municipal initie un poste de coordinateur pour lancer le CTL (Contrat Temps Libre) de la commune avec la CAF. L'écriture du PEL (Projet Educatif Local) qui en découle a été l'occasion de rapprocher parents, associations et animateurs du village et des deux écoles.

En 2009, les élus autorisent la création d'un collège public sur la commune, puis en parallèle, une réflexion autour du PEL permet la création du restaurant scolaire Municipal qui accueille les enfants des deux écoles (publique et privée) et des deux collèges (public et privé) ainsi que l'association Méli-Mélo (Accueil de loisirs péri et extra-scolaires) sur la base de cinq valeurs fondamentales :

- Le rythme et la santé de l'enfant
- L'apprentissage de la vie en communauté
- Le respect
- Le dialogue, l'échange et la concertation
- La mixité

Le PEDT

Le projet éducatif territorial (PEDT) formalise la démarche de co-éducation, qui a pour objectif de proposer à chaque enfant et adolescent un parcours éducatif cohérent, pendant et autour des temps scolaires. Ceci dans le respect des compétences de chaque intervenant et de la complémentarité des différents temps éducatifs.

Fruit d'un partenariat démarré en 2013 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il a déjà été réaménagé et reconduit une première fois en 2017, avec ajout de l'axe transversal : Accompagner la parentalité.

Notre PEDT répond aux quatre objectifs de la Charte qualité, imposé par la labélisation « Plan Mercredi » :

1. La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant
2. L'accueil de tous les publics
3. La mise en valeur de la richesse du territoire
4. Le développement d'activités éducatives de qualité

Cette version, élaborée pour une période de 3 ans, à partir de la rentrée scolaire 2022/2023, intègre l'ensemble des associations et structures qui participent de manière active à l'éducation de nos enfants et de nos jeunes.

La gouvernance et l'évaluation du PEDT

Le travail d'élaboration de cette nouvelle version a impliqués les enfants et les jeunes, les parents et les familles, les différentes équipes enseignantes, les éducateurs et animateurs, les intervenants des différentes associations culturelles et sportives, et d'une façon générale tous les bénévoles impliqués auprès de la jeunesse.

Les objectifs ont été fixés pour 3 ans, et chaque année, un focus particulier est porté sur 1 ou 2 des 5 axes.

La commission élargie est réunie régulièrement selon les projets et actualités, et une fois par an pour l'évaluation.

Le public concerné par le PEDT

Sont concernés par ce **Projet Educatif Territorial labélisé « Plan Mercredi »** :

- ✓ Tous les enfants et jeunes à partir de leur plus jeune âge jusqu'à 26 ans, présents sur la commune, qu'ils soient résidents à temps plein car leurs familles habitent la commune, ou qu'ils soient présents de façon intermittente sur leurs temps scolaires et /ou de loisirs. Il est à noter la présence sur le village d'une MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social), le "Mont du Lyonnais" géré par l'association ADAEAR Association pour les Droits et l'Accompagnement, de l'Enfant à l'Adulte en Rhône Alpes. Cette maison accueille 24 enfants de 4 à 17 ans, originaires du Rhône
Chacun de ces jeunes, dans sa particularité, mérite l'attention de la communauté éducative et se trouve potentiellement bénéficiaire de la réflexion collective entreprise pour le bien vivre et le bien grandir ensemble. La diversité des profils ne doit plus être susceptible de provoquer peur et mise à l'écart, mais bien au contraire être source d'enrichissement mutuel.

- ✓ Tous les parents des enfants en question, enfants qui sont soit résidents à temps plein sur la commune, soit présents de façon intermittente sur leurs temps scolaires et /ou de loisirs.
Ils sont représentés, au niveau de notre comité de suivi, par l'association des familles et par les différentes associations de parents :
 - APEL - Parents d'élève du centre scolaire Saint Martin
 - NAPE - Parents d'élève de l'école publique des petits fagotiers
 - FCPE – Parents d'élève du collège public du petit pont

- ✓ Tous les établissements en charge de l'accueil de nos enfants et de nos jeunes sur la commune (Crèches, écoles, collèges et structures en charges des activités périscolaires et extrascolaires) :
 - **Le multi-accueil "Bout d'chou"** : Cette halte-garderie accueille 18 enfants de la communauté de communes.
 - **Le Relais Petite Enfance** : Une vingtaine d'assistantes maternelles de Saint Martin côtoient le relais, et donc environ 75 enfants. 50 % de ces enfants sont accueillis sur des temps d'accueil collectif.
 - **L'école publique des petits fagotiers** : elle accueille 170 élèves : 60 maternelles et 110 élémentaires dont 12 en ULIS. Environ 12 % de l'effectif ne réside pas à Saint-Martin-en-Haut.
 - **Le collège public du petit pont** : ouvert en septembre 2009, il accueille un peu moins de 400 élèves, 20 % de Saint-Martinois et 80 % des communes voisines associées à l'établissement.
 - **Le Centre Scolaire Saint Martin** : établissement d'enseignement privé catholique sous contrat d'association avec l'Etat. Il regroupe l'école qui accueille 375 élèves : 125 maternelles et 250 élémentaires dont 12 en ULIS, et le collège qui accueille également de l'ordre de 375 élèves. Environ 20 % des enfants de l'école et 60 % des collégiens n'habitent pas Saint Martin.
 - **La MFR** : centre de formation en alternance qui accueille près de 300 apprentis de 15 à 25 ans, majoritairement de communes extérieures.
 - **La MJC**, association d'éducation populaire qui coordonne l'ensemble des temps péri et extrascolaires pour les jeunes de 11 à 17 ans.
 - **L'accueil de loisirs Méli-Mélo**, association d'éducation populaire qui coordonne l'ensemble des temps péri et extrascolaires pour les enfants de 3 à 11 ans.

- ✓ Toutes les associations culturelles, sportives ou de loisirs, qui proposent à nos enfants et nos jeunes un accueil de qualité :
 - Cinéma Paradiso
 - Club d'astronomie
 - Décaphone
 - Médiathèque
 - Jeunes Sapeurs-Pompiers des monts du Lyonnais (JSP)
 - AIKIDO
 - Amicale boule Saint Martinoise
 - ATHLETIC CLUB
 - Basket-ball - BUHL
 - Club cycliste Saint Martinois
 - Cyclo marcheurs Saint Martinois
 - Football club Saint Martinois - ASSM
 - Gymnastique la montagnarde
 - Gymnastique volontaire
 - OMNIDANSE
 - Rugby Des Monts - RDM
 - RCSM - Raquettes Club Saint Martinois
 - Volley-ball - VAHL
 - Pôle Activités manuelles, artistiques et sportives de la MJC

- ✓ D'autres structures comme l'APF, l'Ehpad, la maison de pays, l'office du tourisme, le club des aînés, le jardin d'avenir ... qui permettent à nos enfants et nos jeunes soit des échanges soit des activités communes, primordiales pour parfaire leur éducation et favoriser l'ouverture aux autres et sur le monde extérieur.

Organisation péri et extrascolaire

(Grilles de tarification en annexe)

L'organisation péri et extrascolaire est gérée par 2 associations : Méli-Mélo pour les enfants de 3 à 11 ans et la MJC pour les jeunes de 11 à 17 ans. Les enfants accueillis sont originaires de la commune, des villages alentours, qu'ils fréquentent ou non les écoles de Saint-Martin-en-Haut.

L'association Méli-Mélo, est une association d'éducation populaire qui coordonne l'ensemble des temps péri et extrascolaire pour les enfants de 3 à 11 ans. Au sein de ses 2 accueils, elle vise à développer le partage, la confiance, la mixité et le respect, en garantissant l'accueil pour tous. Sa situation géographique est stratégique, car les bâtiments accueillent le restaurant scolaire communal au 1er étage, et l'accueil de loisirs au rez-de-chaussée. L'accueil est également central, car il est situé à égale distance des deux écoles primaires de la commune.

L'accueil périscolaire, est un temps de loisirs éducatifs pour les enfants de maternelle et élémentaire, proposé durant la pause méridienne, le soir après l'école ainsi que les mercredis. L'équipe d'animation, composée de dix animateurs permanents et d'une directrice, ont pour objectifs de développer l'échange, le partage, l'autonomie, le savoir vivre ensemble, et le respect de l'environnement.

Concernant la pause méridienne, les enfants sont pris en charge à la sortie des classes, puis encadrés et accompagnés durant le trajet et le repas, avec l'aide d'un réseau de bénévoles. Ce temps méridien est un temps de pause entre 2 périodes d'apprentissage scolaire où les animations proposées sont axées autour de la détente.

Pour cela, l'espace est divisé en plusieurs pôles d'animations (jeux de société, jeux symboliques, jeux d'assemblage/ jeux extérieurs / livres / dessins / projets). Les animateurs étant répartis dans tous les espaces, chaque enfant peut ainsi évoluer, en autonomie et en sécurité, dans ces pôles selon ses propres besoins.

Concernant l'accueil de fin de journée, les enfants sont de nouveau pris en charge par les animateurs pour se rendre à Méli-Mélo. Un temps de goûter leur est proposé et suivi d'animations réparties en pôles (comme pour la pause méridienne), avec en plus un espace devoirs en autonomie pour ceux qui le souhaitent (l'association Méli-Mélo n'ayant pas la vocation et la compétence pour l'accompagnement aux devoirs). Ce temps d'accueil étant plus long (départs échelonnés jusqu'à 19h00, soit une possibilité de 1 h 30 d'activité) et les enfants étant plus disponibles, des temps de projets sont proposés en complément des pôles. Ces différents temps d'animation sont axés autour d'activités créatives, artistiques, sportives, de jardinage...

L'accueil extrascolaire, également un temps de loisirs éducatif, est proposé les mercredis et les vacances scolaires pour les enfants de 3 à 11 ans. Le centre est alors ouvert de 8h30 à 17h30 (avec un accueil proposé à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30 pour les parents qui en ont besoin) / 19h00 les mercredis. Une large offre de formules d'accueil est proposée : à la journée, demi-journée, avec ou sans repas, afin de répondre au mieux à la demande des familles. L'équipe d'animation est composée d'un directeur et d'un nombre d'animateurs variable (allant de 3 à 8 par journée) en fonction de l'effectif des enfants. Un programme d'animation est construit par l'équipe visant à développer l'échange, le partage, l'autonomie, le savoir vivre ensemble, le respect de l'environnement et l'imaginaire. Ces programmes sont diffusés et des jours d'inscriptions sont proposés aux familles. Pour accéder aux accueils extrascolaires, les familles doivent s'acquitter d'une adhésion annuelle, puis un tarif est appliqué selon la formule d'inscription, le quotient familial et le nombre d'enfants inscrits.

La MJC, association d'éducation populaire coordonne les temps péri et extrascolaire pour les jeunes de 11 à 17 ans. Le pôle jeunesse est réparti en 2 secteurs :

1- Le Pérès'collège

2- L'Extrascolaire composé des 11/13 ans, aussi appelé "les p'tits gones". Un animateur permanent accueille les pré-adolescents au fil des différents temps proposés dans l'année. Les 14-17 ans, sont animés par deux animateurs professionnels. Le secteur périscolaire est animé par l'équipe d'animation permanente du secteur jeune, soit 3 animateurs. Elle est aussi ponctuellement complétée par :

- un(e) animateur(rice), qui est présent(e) uniquement pour l'accueil périscolaire
- un(e) animateur(rice), qui est mis(e) à disposition par la MJC de Thurins.

1- Le **Pérès'collège** est mis en œuvre au regard des projet associatifs et pédagogiques. Il est composé de deux types d'accueils :

Les midis et en fin de journée : L'animateur peut organiser des activités, être avec les jeunes, mais aussi les laisser discuter entre eux, les laisser en autonomie cadrée, ou leur permettre de se détendre le cas échéant. Ces postures pédagogiques sont complémentaires aux apprentissages scolaires. Durant la pause méridienne, les collégiens sont accueillis par binôme de classes dans les foyers des 2 collèges. Des temps de projets communs aux deux établissements ont lieu au foyer, situé au rez-de-chaussée du Restaurant Scolaire. De 16h30 à 18h, ils peuvent se rendre au foyer du restaurant scolaire pour participer à des animations en attendant, soit un départ de car, soit le début d'une activité sportive, ou la venue de leurs parents.

Les mercredis après-midi : Les jeunes peuvent profiter du secteur jeunes de la M.J.C. ayant le même fonctionnement que les accueils extrascolaires.

Les différentes actions menées, ainsi que le travail avec les équipes éducatives des collèges, font l'objet de temps de régulations entre partenaires.

2- L'accueil **extrascolaire** est aussi un temps de loisirs éducatifs, les jeunes peuvent profiter du secteur jeunes de la M.J.C. les vendredis soir, samedis après-midi et les vacances scolaires. Les animateurs leur proposent de nombreuses animations culturelles, sportives, ainsi que des sorties. L'équipe d'animation soutient et accompagne les démarches de projets à l'initiative des jeunes. Toutes ces animations sont des outils utilisés par les animateurs, afin d'atteindre des objectifs tel que : l'épanouissement personnel et collectif, la responsabilisation, l'autonomie, la construction citoyenne, l'ouverture aux autres, l'éco-citoyenneté...

Une communauté éducative pour une Éducation inclusive

L'éducation inclusive est fondée sur le droit de tous à une éducation de qualité qui répond aux besoins d'apprentissage essentiels et qui enrichit l'existence des apprenants. Le but ultime de l'éducation de qualité inclusive est d'en finir avec toute forme de discrimination et de favoriser la cohésion sociale.

La co-éducation est partagée entre les parents, les acteurs sociaux, sportifs, culturels, éducatifs et habitants de la commune. Elle est l'affaire de tous.

Chacun est alors garant des valeurs éducatives communes défendues par le PEDT.

Les valeurs éducatives partagées

Le rythme et la santé de l'enfant :

Il doit être au centre des préoccupations de chacun (parents, professionnels, bénévoles) afin de permettre à l'enfant de construire et respecter son rythme physiologique, intellectuel, en prenant en compte son âge et son individualité. Une attention de tous doit permettre d'assurer sa sécurité physique et son bien être dans la globalité.

L'apprentissage de la vie en communauté :

Nous donnerons la possibilité aux enfants et aux jeunes de savoir vivre des temps collectifs et/ou temps plus calmes avec plaisir, respect et convivialité à la maison, à l'école, à l'accueil de loisirs ou péri scolaire.

Le respect :

Le respect, la tolérance des personnes, des biens, des idées, garantissent l'intégrité physique et morale de chacun d'entre nous. Principe de savoir-vivre de tout individu, c'est une base éducative que chaque enfant et jeune doit apprendre en grandissant.

Dialogue, échange, concertation et communication : C'est au travers de l'échange et du dialogue que pourra naître la relation avec l'autre et l'ouverture de soi aux autres, entre enfants, jeunes ou adultes. Un échange permanent doit exister entre l'enfant et l'adulte, comme entre les adultes entre eux, une confiance mutuelle. Nous devons conserver une communication autour du projet collectif, porté par la communauté éducative avec bienveillance.

La mixité :

Quelles que soient nos différences : sociale, culturelle, religieuse, sexuelle, le handicap, l'établissement scolaire, la communauté éducative doit veiller à la mixité pour que chacun ait accès à l'ensemble de l'offre du temps libre qui existe sur la commune, de manière égale et équitable.

Les axes et objectifs du PEDT de Saint-Martin-en-Haut

Autour des cinq valeurs éducatives fondamentales, le projet se décline en 4 axes stratégiques et un axe complémentaire qui sont détaillés en objectifs généraux et opérationnels ainsi qu'en méthodes et moyens d'action. (Annexe 1)

Axe 1 : Favoriser l'épanouissement individuel et collectif de l'enfant et du jeune

Les différents acteurs éducatifs favorisent le développement de l'esprit citoyen et l'autonomie des enfants et des jeunes.

Ils permettent leur implication dans la vie collective, tout en veillant à leur bonne santé et au respect de leur individualité.

Axe 2 : Favoriser l'égalité pour garantir et maintenir la mixité des enfants et des jeunes

Les différents acteurs de la commune, s'associent pour permettre à tous, l'accès à la culture, au sport et aux loisirs.

Ils conviennent d'emplois du temps adaptés pour tous nos jeunes et nos enfants, tout en respectant le maintien de temps communs sur les différents lieux d'accueil.

Axe 3 : Permettre la cohérence éducative entre les acteurs de la commune

Consolider pour tous les enfants et les jeunes, une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement. Cette responsabilité est partagée entre les différents acteurs éducatifs aux côtés des parents

Axe 4 : Favoriser l'ouverture (Aux autres, et sur le monde extérieur)

Dès la petite enfance, favoriser la connaissance de soi et l'ouverture au monde, et permettre l'émancipation en ouvrant le champ des nombreuses activités tel que le numérique, la culture, le sport, l'éducation à l'environnement, les loisirs, etc.

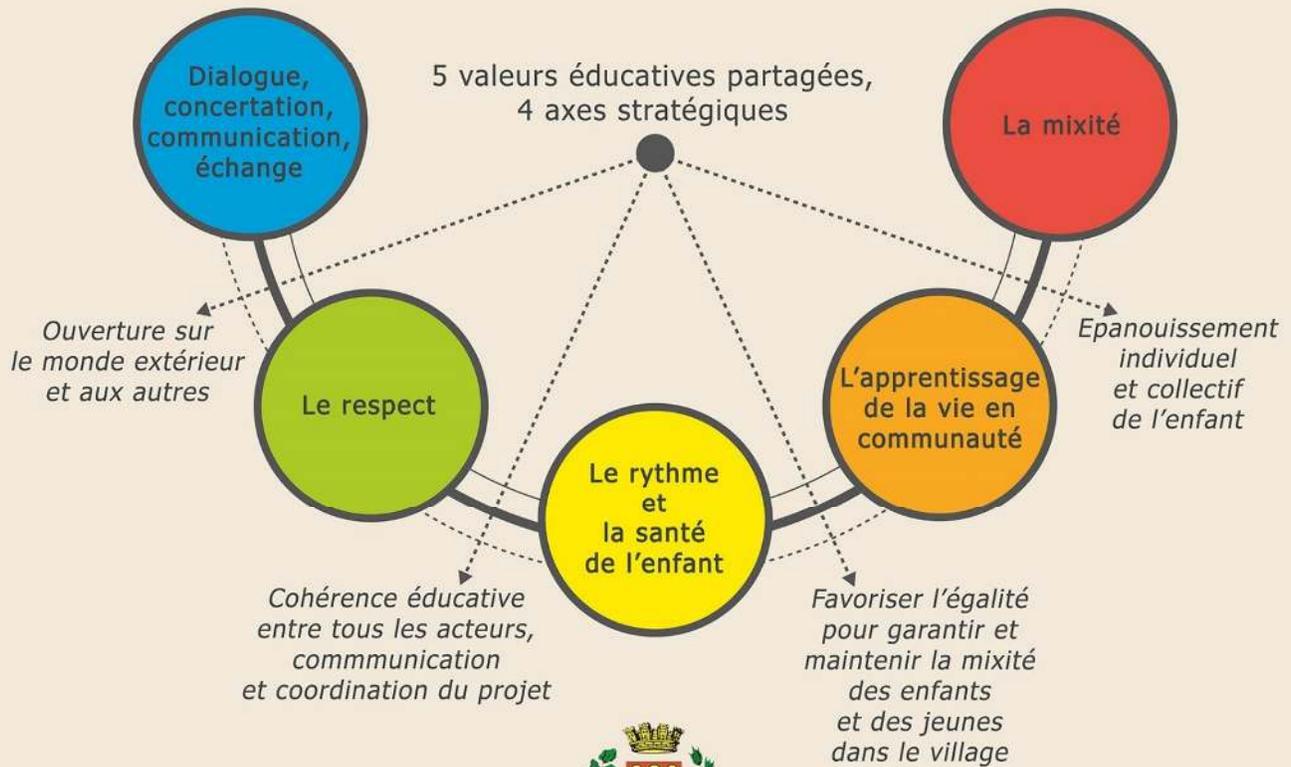
Axe transversal : Accompagner la parentalité

Valoriser et soutenir le rôle éducatif des parents

PEDT

Le **Projet Éducatif Du Territoire** a pour objectif de proposer à chaque enfant et adolescent un parcours éducatif cohérent.

Il s'agit d'une feuille de route pour l'ensemble des acteurs qui participent à l'action éducative sur la commune.



St-Martin-en-Haut

AXE 1 : Favoriser l'épanouissement individuel et collectif de l'enfant et du jeune

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluation Effets attendus en partant des constats
Développer la citoyenneté	S'impliquer de façon responsable dans la vie collective	<p>Conseil municipal des enfants, les conseils de classe</p> <p>Des espaces de parole (conseil /propositions sur les temps méridiens)</p> <p>Implication des jeunes dans les projets collectifs</p>	<p>Vitalité des projets</p> <p>Nombre de conseils et de candidats</p> <p>Nombre de projets réalisés</p>
Tendre à favoriser l'autonomie des enfants et des jeunes dans leurs temps péri et extra scolaires	Faire confiance, les responsabiliser et leur donner de l'autonomie dans leurs projets collectifs	<p>Les Marchés des connaissances (école publique)</p> <p>Les impliquer dans le choix des activités</p> <p>Réaliser les règlements avec les enfants Les soutenir au lieu de faire à leur place (projet personnel/collectif)</p>	<p>Le nombre d'ateliers réalisés</p> <p>Le nombre d'enfants qui ont choisi ou pas</p> <p>Le respect des règles</p> <p>Le nombre de projets arrivés à terme</p>
Veiller à la bonne santé des enfants et des jeunes	Mettre en place un programme de prévention	<p>Le respect du rythme biologique (manque de sommeil, addiction aux nouvelles technologies, ..)</p> <p>L'éducation alimentaire</p> <p>Organisation d'instances de concertation des différents professionnels autour de la question des enfants</p>	<p>Fatigue constatée par les adultes et l'équipe du restaurant scolaire</p> <p>Observer un changement sur l'année</p> <p>Nombre de conférences ou d'actions organisées</p>
	Respecter l'individualité de chacun	Donner la possibilité de sortir du groupe : créer un espace contenant et rassurant où l'enfant peut s'apaiser, se défouler, et s'exprimer.	Sonder les familles et les jeunes avec un questionnaire sur le bien-être

AXE 2 : Favoriser l'égalité pour garantir et maintenir la mixité des enfants et des jeunes

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluation Effets attendus en partant des constats
Permettre l'accès à l'éducation, à la culture, au sport et aux loisirs pour tous	Dynamiser et mobiliser les différents partenaires	<p>Par le développement d'un réseau d'acteurs éducatifs sur la commune</p> <p>Échanger, mutualiser, partager et communiquer</p> <p>Organisation de rencontres inter écoles et inter collèges (sportives et culturelles)</p> <p>Rencontres solidaires pour défendre une cause au niveau du village</p> <p>Cross inter établissements et intergénérationnel</p>	<p>Repérage et prise en charge précoce des enfants en difficultés</p> <p>Nombre de réunions et nombre de sollicitations</p> <p>Circulation facile des informations vers tous les acteurs et parents</p> <p>Sondage</p> <p>Ambiance, mélange des groupes lors des rencontres</p> <p>Satisfaction des enfants /jeunes à la fin</p> <p>Envie de refaire</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Inventaire des actions réalisées</p>
	Permettre une réorganisation de l'emploi du temps des activités collectives pour maintenir l'accès à tous	Mise en place d'une charte pour les associations sportives et culturelles pour ce faire	Nombre d'associations adhérant à la charte
Pérenniser la mixité des enfants accueillis sur la commune	Maintenir un temps commun sur les lieux d'accueil (Restaurant scolaire, Méli-Mélo, MJC)	<p>Maintenir un planning pour le restaurant scolaire qui permette la rencontre entre tous les jeunes</p> <p>Harmonisation des horaires pour les enfants des différents établissements scolaires</p>	<p>Statistique de fréquentation des associations et du restaurant scolaire</p> <p>Planning tenu dans le temps</p> <p>Identifier la mixité permise par ces différents temps</p>

AXE 3 : Permettre la cohérence éducative entre les acteurs de la commune

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluation Effets attendus en partant des constats
<p>Permettre une communication et un dialogue entre tous les acteurs éducatifs, sportifs et culturels (Ets scolaires, structures d'accueils, associations/ socioculturelles et de loisirs, etc ...)</p>	<p>Centraliser et diffuser les informations</p>	<p>Mise en place d'un interlocuteur qui recentre toutes les informations, qui puisse les transmettre et mettre en lien les différents acteurs</p> <p>Mise en place d'un site intranet sur lequel tous les partenaires pourraient trouver, diffuser et déposer toutes les informations utiles à tous</p> <p>Newsletters régulières sur les activités des associations, des écoles</p> <p>Actualiser et enrichir le flyer enfance jeunesse et le mettre à disposition mairie, internet commune, maison de pays, Méli-Mélo et MJC, ...</p>	<p>Nombre de sollicitations des acteurs Construction d'une grille d'évaluation</p> <p>Mise en place du site Statistique de fréquentation</p> <p>Niveau de satisfaction</p> <p>Nombre d'exemplaires distribués</p>
	<p>Permettre la mise en place d'espaces de concertation et d'échange</p>	<p>Mise en place de portes ouvertes « village éducatif » (scolaire culturel sportif, loisirs) sur des dates communes et centralisées</p> <p>Mise en place d'une coordination indépendante, pour le suivi du PEDT</p> <p>Création d'un forum</p>	<p>Existence de lieux de rencontre et de brassage, de découverte (éducative, sportive et culturelle)</p> <p>Connaissance et reconnaissance du travail de tous</p> <p>Nombre d'outils mise en place</p> <p>Plus de concertation, de communication et de coopération entre les différents acteurs (Fréquentation ...)</p>

AXE 3 : Permettre la cohérence éducative entre les acteurs de la commune (Suite)

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluation Effets attendus en partant des constats
<p>Permettre de faire vivre le PEDT et de maintenir une dynamique entre les acteurs</p>	<p>Permettre et faciliter l'accès, la rencontre entre les familles et les acteurs.</p>	<p>Mettre en place d'outil d'information sur les possibilités éducatives, sportives et culturelles de la commune pour les enfants et les jeunes.</p> <p>Intégration des valeurs du PEDT dans les actions</p> <p>Commissions élargies d'évaluation</p> <p>Mettre le PEDT à la portée de tous</p> <p>Réaliser une synthèse qui soit affichable, accessible par tous</p>	<p>Bulletins, réseaux sociaux, ...</p> <p>Forum, journée découverte, ...</p> <p>Rencontre commission élargie 1 fois par an</p> <p>Affichage et accessibilité dans différents établissements</p> <p>Tout adulte est référent et peut intervenir (discours commun)</p>

AXE 4 : Favoriser l'ouverture (Aux autres, et sur le monde extérieur)

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluation Effets attendus en partant des constats
Renforcer l'ouverture sur la différence	Favoriser le respect en permettant aux jeunes de se connaître et de se reconnaître	Organisation de rencontres inter écoles et inter collèges (sportives et culturelles)	Nombre de Cross inter établissement et intergénérationnel
	Favoriser les échanges intergénérationnels et l'ouverture sur le handicap	Création de partenariat avec l'APF, l'Escale, les personnes de la maison de retraite, Bout d'chou, le relais, la MFR	Mise en place de projets par plusieurs entités (Méli-Mélo, école, CME, MJC...) qui se renouvellent Vérification en fin de PEDT pour l'adaptation des locaux
	Permettre l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap	Scolarisation des élèves en situation de handicap en primaire et en collège	Nombre d'enfants accueillis dans les classes ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) Nombre de collégiens accueillis dans les structures inclusives sur les temps scolaires
Sensibiliser l'enfant à l'environnement	Renforcer les gestes citoyens	Respect du matériel commun sur la voie publique Nettoyage, tri des déchets, dès le plus jeune âge, notamment au restaurant scolaire Sensibilisation sur l'impact environnemental pour les déplacements avec les plus grands Une liste des coordonnées des adhérents dans les activités sportives et culturelles pour faciliter et inciter le covoiturage, pédibus	Moins de déchets dans le village, autour des écoles, des collèges Entente pour les déplacements (arrangement selon le lieu d'habitation pour rejoindre les lieux d'activités) Nombre de participants à la journée de nettoyage Visite des centres de tri, d'unités de recyclage Poubelles de tri dans les écoles Nombre de bénévoles impliqués
	Eduquer les enfants aux gestes écologiques avec une connaissance du milieu	Jardin pédagogique au naturel Associations des jeunes aux actions d'économie d'énergie	Nombre de jardins Nombre de participants

AXE TRANSVERSAL : Accompagner la parentalité

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluation Effets attendus en partant des constats
Renforcer les liens parents enfants	Conforter le parent dans son rôle éducatif et valoriser son savoir faire	<p>Accompagner la parentalité est transversal à chacune des thématiques proposées (Des projets correspondants seront donc proposés dans le cadre des actions spécifiques aux axes principaux.)</p> <p>Ils seront portés par tous les acteurs éducatifs de la commune y compris les parents.</p> <p>Il pourra être fait appel à des intervenants extérieurs selon la spécificité des sujets. (Addiction, alimentation, rythme, écrans...)</p>	<p>Nombre des actions réalisées à destination des parents (Conférences, ateliers, journée parentalité, ...)</p> <p>Sondage sur la satisfaction des parents</p>

QF CAF & MSA	0-250	251-500	501-750	751-1000	1001-1250	1251-1500	> 1501
Coût à l'unité	2 €	2.20 €	2.40 €	2.60 €	2.80 €	3 €	3.20 €
Carte 10 présences	18 €	20 €	22 €	24 €	26 €	28 €	30 €
Carte 20 présences	32 €	36 €	40 €	44 €	48 €	52 €	56 €
Carte 50 présences	70 €	80 €	90 €	100 €	110 €	120 €	130 €

QF CAF & MSA	0-250	251-500	501-750	751-1000	1001-1250	1251-1500	> 1501
--------------	-------	---------	---------	----------	-----------	-----------	--------

1er enfant	J + R	13.90 €	15.40 €	17 €	18.50 €	20.30 €	21.30 €	22.30 €
	J (sans R)	8.75 €	10.20 €	11.85 €	13.35 €	15.10 €	16.10 €	17.10 €
	DJ + R	9.50 €	10.30 €	11.10 €	11.90 €	12.75 €	13.25 €	13.75 €
	DJ	4.35 €	5.10 €	5.90 €	6.70 €	7.55 €	8.05 €	8.55 €

2ème enfant	J + R	12.90 €	14.40 €	16 €	17.50 €	19.30 €	20.30 €	21.30 €
	J (sans R)	7.75 €	9.20 €	10.85 €	12.35 €	14.10 €	15.10 €	16.10 €
	DJ + R	9 €	9.80 €	10.60 €	11.40 €	12.25 €	12.75 €	13.25 €
	DJ	3.85 €	4.60 €	5.40 €	6.20 €	7.05 €	7.55 €	8.05 €

3ème enfant	J + R	11.70 €	13.40 €	15 €	16.50 €	18.30 €	19.30 €	20.30 €
	J (sans R)	6.75 €	8.20 €	9.85 €	11.35 €	13.10 €	14.10 €	15.10 €
	DJ + R	8.50 €	9.30 €	10.10 €	10.90 €	11.75 €	12.25 €	12.75 €
	DJ	3.35 €	4.10 €	4.90 €	5.70 €	6.55 €	7.05 €	7.55 €

J = Journée DJ = Demi-Journée R = Repas

Le prix du repas est voté en Conseil Municipal et appliqué à prix coûtant aux familles (5.17€).

Le tarif est calculé en fonction du quotient familial et est dégressif en fonction du nombre d'enfants présents en même temps au centre de loisirs.

L'adhésion 2022-23 de 5€/famille et la cotisation 2022-23 de 2€/famille sont obligatoires. Valables jusqu'au 31/08/2023.

MJC – Tarifs accueil PERISCOLAIRE

Péris'collège 11-15 ans / Tarif annuel

Adhésion mjc	9,00 €
Cotisation jeunesse	3,00 €

Extrascolaire 11-13 ans

Adhésion mjc	9,00 €
Cotisation jeunesse	3,00 €

Quotient CAF /MSA	0-250	251-500	501-750	751-1000
Mercredi matin	4,50 €	5,00 €	5,50 €	6,00 €
Journée	8,50 €	9,00 €	9,50 €	10,00 €
Journée + repas	13,50 €	14,00 €	14,50 €	15,00 €

Quotient CAF /MSA	0-250	251-500	501-750	751-1000
Mercredi matin	4,50 €	5,00 €	5,50 €	6,00 €
Journée	8,50 €	9,00 €	9,50 €	10,00 €
Journée + repas	13,50 €	14,00 €	14,50 €	15,00 €

Extrascolaire 14-17 ans

Adhésion mjc	9,00 €
Cotisation jeunesse	3,00 €

Tarifcation modulée pour les sorties et activités spécifiques (de 2 à 35€)